

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE  
**NOUS, ON LA DÉFEND !**



## INFO LUTTES RÉFORME SNCF

N°44

Montreuil, le 17 juin 2018

### Les chiffres du jour

- **35 000**, c'est le nombre de cheminots encore mobilisés sur la 16<sup>e</sup> séquence, malgré le vote de la loi ;
- **28/06**, c'est la date de la journée d'action interprofessionnelle unitaire en convergence avec la lutte des cheminots.

#### Dans les médias,

**la Ministre des transports tente de réduire le conflit à la SNCF à une « grève politique » menée par la CGT. Elle oublie bien vite que cette action est menée dans l'unité depuis le 22 mars 2018, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise.**

#### ▶ UNE MINISTRE ANTI-CHEMINOTS !

Sous prétexte d'une loi votée au Parlement, alors que 80% de son contenu reste à venir avec les ordonnances et les décrets, elle somme les cheminots et leurs organisations syndicales de cesser l'action.

La légitimité de cette mobilisation pèse bien plus lourd qu'un Gouvernement élu par 15% des Français et qui tente, par un passage en force, de casser le Service Public SNCF et le Statut des cheminots.

La Ministre oublie bien vite la force de la grève, le soutien de l'opinion publique à hauteur de 44%, malgré un matraquage médiatique, et la **Vot'Action** des cheminots avec 94% d'entre eux qui rejettent la réforme.

**La meilleure réponse à donner est d'élever le niveau de la grève et la participation aux initiatives revendicatives des prochaines journées de mobilisation des 18, 22, 23, 27 et 28 juin !**



▶ **LE STATUT PRIS POUR CIBLE**

Le Statut et plus généralement tout ce qui constitue un socle de droits pour les salariés, sont un obstacle pour le patronat.

Le Statut des cheminots n'a jamais été et ne peut être un frein au développement du Service Public ferroviaire. D'ailleurs, gouvernement et patronat peinent à présenter des arguments contraires. Le Président de la République lui prête un surcoût de 700 millions d'euros. La Ministre des transports, ex-dirigeante SNCF, pencherait pour 100 millions d'euros. La direction actuelle de la SNCF, après avoir tenté de défendre un mythique écart de 30%, établit le surcoût du Statut à 10 millions d'euros par an. Le seul budget « communication » du Groupe Public Ferroviaire s'élève à 200 millions d'euros par an, soit 20 fois le soi-disant coût du Statut des cheminots.

Le texte de loi voté par les parlementaires supprime le Statut, les droits qu'il contient, ainsi que l'ensemble des accords collectifs applicables au sein du GPF pour :

- Les cheminots embauchés par la SNCF après le 31 décembre 2019.
- Les cheminots « filialisés » avant le 31 décembre 2019, qui sont exclus du champ d'application du maintien du Statut et des accords. C'est notamment le cas des cheminots du Fret, comme le prévoit la filialisation mise en place par la direction SNCF.
- Les cheminots transférés autres que TER ou TET.

Le Pacte ferroviaire voté n'empêche pas la direction de vider le Statut de sa substance avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tel qu'elle y est autorisée depuis la loi du 04 août 2014.

C'est le sens du pacte d'entreprise qu'elle souhaite soumettre à la discussion avec les organisations syndicales dans les prochaines semaines.

**RIEN N'EST JOUÉ, TOUS MOBILISÉS !**



**En route vers la 17<sup>e</sup> séquence !**

**Prochain préavis unitaire du 21 juin 20h00 au 24 juin 07h55.**

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Fonction : .....

Grade : .....

Position de rémunération : .....

Etablissement : .....

Tél : .....

E-mail : .....

**J'ADHÈRE À LA CGT**

**FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS**  
 263, Rue de Paris - Case 54B  
 93 515 MONTEUIL Cedex  
 Tél : 01.55.82.84.40  
 orga@cheminotcgt.fr  
 www.cheminotcgt.fr

**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:..... Tél : .....

Syndicat : .....

Nom du contact : .....

Nom du syndiqué : .....

